

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 259 de Décembre 2015

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46

48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org

Directeur de la publication :
Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0917 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Communiqué du SE-UNSA (14/12/2015)

La République vulnérable

Les élections régionales viennent de mettre en relief la fragilité de notre démocratie et la vulnérabilité de notre République.

Même s'il n'a emporté aucune région, la percée et l'implantation du Front National, dans des proportions jamais atteintes, peuvent s'avérer durables si la désespérance et la peur ne trouvent pas d'apaisement.

La crise économique et sociale mine le pays. Depuis trop longtemps, aucune solution pérenne n'est apportée aux problèmes d'emploi, de logement ou de pouvoir d'achat.

Cela explique qu'un nombre toujours plus grand d'électeurs ait envie de renverser la table en se tournant vers un extrême qui assène des solutions simplistes et radicales, avec toute l'arrogance de ceux qui n'assument aucune responsabilité.

Dans le même temps, le « copié-collé » des idées et des positionnements du FN, par une partie de la droite républicaine se voulant « décomplexée », n'aura fait qu'ouvrir des vannes charriant démagogie, surenchères et violences, qui sapent la cohésion sociale, ciment d'une société apaisée.

Quant au niveau d'abstention de nos concitoyens, malgré un sursaut au deuxième tour, il démontre l'absolue nécessité de repenser les pratiques politiques, de donner à voir un projet juste et d'associer les citoyens aux choix et orientations retenus.

Face à cette situation, notre responsabilité syndicale est de mener sans hésitation le combat contre l'extrême droite, mais aussi de prendre toute notre part dans une refondation sociale devenue incontournable.

Paris le 14 décembre 2015



Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dispensé de timbrage MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE
DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

P 1 : Elections ...

P 2 : Simplification ...

Pétition ISAE / Elections ESPÉ

P 3 : Concours 2nd Degré

P 4 : Postes rentrée 2016

P 5/6 : CHS-CT du 26/11

CDAS / Prestations Sociales

P 7 : Le Sénat et la gestion des Fonctionnaires / CTA ...

P 8 : Questions d'Educ ...

Communiqué UNSA Education

Joyeuses fêtes !



Simplification des tâches « Direction » : le SE-UNSA interpelle la Ministre

À la rentrée 2015, les protocoles académiques de simplification devaient être actés. À ce jour, seules 4 académies ont rendu leur copie.

Le **SE-UNSA** vient d'écrire à la Ministre pour qu'enfin, ce dossier avance : les engagements pris doivent être respectés !

La circulaire nationale sur la simplification des tâches des Directeurs fixe un calendrier.

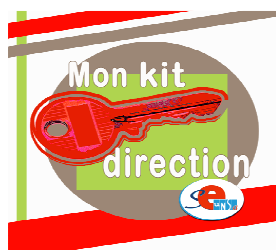
Force est de constater que celui-ci est loin d'être respecté partout. Des Groupes de Travail départementaux devaient se tenir de novembre 2014 à mai 2015.

À la suite, un protocole académique devait synthétiser les propositions des Groupes de Travail départementaux. Or, certains départements n'ont même pas tenu ces Groupes de Travail !

De plus, un comité de suivi académique doit également être mis en place au cours de cette année scolaire pour faire le point sur les actions de simplification réalisées. Visiblement, ce point a échappé aux Recteurs.

Dans le cadre de la priorité au Primaire, la problématique des conditions de travail des Directeurs ne peut pas être mise en attente. Le **SE-UNSA** demande donc à être reçu afin que les engagements se concrétisent.

Le **SE-UNSA Lozère** a aussi écrit à l'Inspecteur d'Académie pour demander la poursuite de la réflexion au plan local



ISAÉ : il y a urgence à reconnaître les Profs des Ecoles !



Le **SE-UNSA** a remis le 9 décembre au matin, à la Présidence de la République, la pétition qu'il a initiée pour que l'ISAÉ (*), créée en 2013 pour les enseignants du Primaire, atteigne enfin les 1200 euros de l'ISOE(**) des enseignants du 2nd Degré. Avec **plus de 53 000 signatures**, elle démontre l'impatience des Professeurs des Ecoles à être considérés à égalité avec les autres professeurs.

Comme leurs homologues des collèges et lycées, ils exercent des responsabilités déterminantes pour la réussite des élèves. Leur haut niveau de compétence professionnelle s'inscrit lui aussi dans une formation professionnelle et universitaire validée par un master. Pourquoi alors cette différence de traitement ? En quoi auraient-ils donc démérité ? Pour le **SE-UNSA**, il y a urgence à rattraper cet écart de reconnaissance.

Il est plus que temps de sortir des représentations dépassées qui alignent la rémunération sur le niveau d'enseignement des élèves, comme si permettre aux élèves les plus jeunes de s'approprier les apprentissages fondamentaux était chose plus facile. Chacun sait que c'est durant ces premières années que se joue très largement l'avenir scolaire, puis professionnel et citoyen de nos élèves.

Cette pétition du **SE-UNSA** prend un relief particulier, à l'heure où l'OCDE pointe à nouveau du doigt la faible rémunération des enseignants français et, parmi eux, tout particulièrement celle des enseignants de l'Ecole Primaire.

Le **SE-UNSA**, avec l'ensemble de la profession, attend désormais que l'État s'engage, sans tergiverser, pour annoncer l'aboutissement du plan de montée en charge de l'ISAÉ, d'ici la fin du quinquennat. L'École de la République et ses enseignants du Primaire le méritent amplement.

Communiqué de presse de **Christiane CHEVALIER**, Secrétaire Général du **SE-UNSA** (8 décembre 2015)

(*)ISAÉ : Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves

(**)ISOE : Indemnité de Suivi et d'Orientation.

En bref - En bref
Résultats
d'élections

► **Elections au Conseil d'Ecole de l'Ecole Supérieure du Professeur et de l'Education (ESPE) et au Conseil d'UFR de Faculté d'Education (ex IUFM) (scrutin du 25/11/2015) :**

Résultats académiques :

Conseil d'UFR de la FDE (1 siège - renouvellement partiel) :

SE-UNSA	114
Z'élus	116
FSU	81

Attribution du siège à la liste « Z'élus »

Conseil d'Ecole de l'ESPE (6 sièges - renouvellement total) :

SE-UNSA	157
Z'élus	160
FSU	134

Répartition des sièges :

SE-UNSA :	2
Z'élus :	2
FSU :	2

Résultats en Lozère :

Conseil d'UFR de la FDE) :

Nombre d'inscrits : 93
Nombre de votants : 19
Nombre d'exprimés : 18

SE-UNSA	6
Z'élus	2
FSU	10

Conseil d'Ecole de l'ESPE :

Nombre d'inscrits : 93
Nombre de votants : 19
Nombre d'exprimés : 19

SE-UNSA	5
Z'élus	2
FSU	12

Remarques :

Une nouvelle fois, la participation a été faible, voire très faible !

A noter qu'à Mende, le **SE-UNSA** était la seule organisation présente le jour du scrutin (de 9h00 à 18h30) ...



Concours du 2nd Degré 2016 : enfin des postes offerts !

Ça y est ! Les nombres de postes offerts aux différents concours du 2nd Degré pour la session 2016 sont enfin connus.

Ils ont été publiés au **Journal Officiel** du 27 novembre 2015.

Au total, 17 989 postes sont ouverts : 13 276 aux concours externes, 2 389 aux concours internes, 324 aux troisièmes concours et 2 000 aux examens réservés.

Avec 96 548 inscrits aux concours externes, le nombre de candidats par poste est de 7,27, le CAPES ayant le ratio le moins élevé.

Le niveau élevé du nombre de recrutements se poursuit comme s'y était engagé le Gouvernement dans son plan de refondation pour l'Ecole. Et c'est une bonne nouvelle !

Globalement tous les concours du 2nd Degré voient leur nombre de postes offerts augmenter comme pour les CAPES externes d'Espagnol (+ 97) et de physique-chimie (+ 30) ou les 3èmes concours du CAPES d'Anglais (+ 34) et de Mathématiques (+ 35).

Il y a quelques petites baisses, comme pour le CAPES externe de documentation (- 17) ou le CAPES interne d'Histoire-Géographie (- 7).

À noter aussi une augmentation de 30 postes pour le concours externe de CPE (soit + 9,7 %).

Agrégation :

Nombre total des postes offerts au concours externe : **2 015**

Nombre total des postes offerts au concours interne : **950**

CAPES :

Nombre total des postes offerts au concours externe : **7 416**

Nombre total des postes offerts au concours interne : **830**

Nombre total de postes offerts au 3ème concours : **309**

Nombre de postes offerts au concours réservé : **784**

CAPEPS :

Nombre de postes offerts au concours externe : **820** (rappel nombre d'inscrits : 4 221)

Nombre de postes offerts au concours interne : **66** (rappel nombre d'inscrits : 1 236)

Nombre de postes offerts au concours réservé : **77**

Concours de CPE :

Nombre de postes offerts au concours externe : **340** (rappel nombre d'inscrits : 7 840)

Nombre de postes offerts au concours interne : **68** (rappel nombre d'inscrits : 3 740)

Nombre de postes offerts au concours réservé : **80**

Concours de COP :

Nombre de postes offerts au concours externe : **90** (rappel nombre d'inscrits : 1 766)

Nombre de postes offerts au concours interne : **60** (rappel nombre d'inscrits : 237)

Nombre de postes offerts au concours réservé : **15**

CAPET :

Nombre total des postes offerts au concours externe : **645**

Nombre total des postes offerts au concours interne : **80**

Nombre total de postes offerts au 3ème concours : **15**

Nombre total des postes offerts au concours réservé : **162**

CAPLP :

Nombre total des postes offerts au concours externe : **1950**

Nombre total des postes offerts au concours interne : **335**

Nombre total des postes offerts au concours réservé : **882**

Si vous souhaitez connaître tous les détails des nombres de postes offerts par discipline, tapez le lien suivant :

<http://sections.se-unsa.org/montpellier/spip.php?article808>

Les mini-tutos collège 2016 : pour comprendre les changements ...

Le **SE-UNSA** vous propose trois mini-tutos :

- AP, EPI, qu'est-ce que ça change ?
- Marges-profs : c'est quoi, que faire avec ?

- DHG, EDT : comment préparer la rentrée 2016 ?

Pour accéder à ces différents documents, tapez le lien suivant :

<http://sections.se-unsa.org/montpellier/spip.php?article812>



Avancement PLP 2015/2016 : les barres ...



La Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) derniers promus pour les échelons de la classe normale.

« avancement des PLP » a eu lieu le mercredi 25 novembre 2015. Pour y accéder, tapez le lien suivant :

Vous trouverez sur le site académique du **SE-UNSA** les barèmes des <http://sections.se-unsa.org/montpellier/spip.php?article806>



Postes créés / Circonscriptions

Rentrée 2016 : répartition des 6 639 créations de postes d'enseignants ...

Alors même que le Comité Technique Ministériel (CTM) ne s'est pas encore réuni, le ministère de l'Éducation Nationale vient de publier la répartition des moyens pour la rentrée 2016 !

Le **SE-UNSA** condamne la méthode mais acte la création de 6 639 postes qui confirment les engagements présidentiels de 54 000 sur le quinquennat.

Selon le ministère, « ces moyens sont répartis entre les académies non seulement en fonction de leur nombre d'élèves (critère démographique),

mais aussi, depuis l'an dernier, en tenant en compte des 3 priorités de la Ministre : le critère social, le critère territorial et la priorité au 1er Degré ».

Pour l'académie de Montpellier, la dotation serait de 450 postes en tout, répartis de la façon suivante :

1er Degré : 300 postes (70 pour le critère démographique, 125 pour le critère social, 5 pour les protocoles locaux et 100 pour la priorité au 1er Degré);

2nd Degré : 150 postes.

Au niveau national, il y aurait 6 639 créations en tout, soit 3 835 postes pour le 1er Degré et 2 804 pour le 2nd Degré.

Dans le 1er Degré, il y aurait 2 040 élèves de plus (1) pour 150 postes créés (1) au titre du critère démographique (soit 1 poste pour 14 élèves ...).

Dans le 2nd Degré, il y aurait 35 277 élèves de plus (1) pour 2 624 postes créés (1) au titre du critère démographique.

(1) ces derniers chiffres ne concernent que la France Métropolitaine

Vers la disparition des circonscriptions ?

Les Inspections Générales viennent de publier un rapport sur le pilotage et le fonctionnement de la circonscription du 1^{er} Degré.

3 axes de réflexion

- un état des lieux du fonctionnement des circonscriptions,
- une amélioration du pilotage au service de la réussite des élèves,
- la pertinence des entités circonscriptions.

Principaux éléments du rapport

La circonscription ne répond pas à une logique de territoires éducatifs et/ou administratifs.

Elle est perçue différemment selon que l'on est élu, enseignant ou Chef d'établissement.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale (**IEN**) est reconnu comme un interlocuteur de proximité, "médiateur" pour les Directeurs, caution pédagogique et réglementaire pour les Principaux et contact institutionnel pour les élus. Ses missions ont évolué et conduisent à un recul significatif du volet inspection dans les classes.

A cela s'ajoute un fonctionnement du 1^{er} Degré avec une articulation entre les pilotages académique, départemental et de circonscription loin d'être évidente.

Au regard de ces éléments, le rapport envisage une évolution de l'organisation structurelle selon deux options :

1/ Maintien des circonscriptions du 1^{er} Degré avec :

- une amélioration du fonctionnement pour un pilotage renforcé,
- une amélioration de la carte des circonscriptions pour plus de pertinence territoriale et pédagogique.

2/ Disparition des circonscriptions avec une transformation de la structure école :

- soit en établissements publics du 1^{er} Degré avec l'octroi d'un statut aux Directeurs d'école,
- soit en établissements publics du socle commun autour du collège avec un Chef d'établissement (le Principal) et des adjoints du 1^{er} Degré (Personnels de direction).

L'avis du SE-UNSA

Ce rapport des inspections générales initialement centré sur le pilotage et le fonctionnement des circonscriptions dans le 1^{er} Degré aboutit inexorablement sur des propositions pour la structure école. Rien d'étonnant. Cela fait des années que le **SE-UNSA** martèle, avec la profession, qu'une évolution structurelle de l'école est indispensable pour sécuriser les Personnels comme pour atteindre nos objectifs pédagogiques et éducatifs.

Le long mouvement de complexification ne s'inversera pas. Les responsabilités respectives des **IEN**, Directeurs et Maires sont trop imbriquées pour répondre efficacement et sereinement aux exigences d'aujourd'hui et de demain, qu'elles soient pédagogiques, administratives ou juridiques.

Aujourd'hui l'école est un local municipal qui, dans une même journée, assure des missions sous l'égide de l'État (temps scolaire) et d'autres missions sous l'égide de la municipalité ou d'associations (temps périscolaire).

Les questions financières relèvent des mêmes montages plus ou moins solides et lisibles. Les élèves comme leur famille ne s'y retrouvent pas toujours et les Directeurs font le grand écart pour tenter de garder la cohérence nécessaire.

Pour le **SE-UNSA**, qui regrette que le dossier du fonctionnement et de la Direction d'école n'ait toujours pas été ouvert, il faut avancer.

Il faut avancer résolument mais il faut le faire avec prudence et pragmatisme, notamment en expérimentant, de façon encadrée, de nouvelles organisations lorsque des équipes éducatives et les élus sont **volontaires**. La diversité des territoires et des structures l'impose.

Le **SE-UNSA** souhaite que ce rapport n'aille pas, une fois encore, alourdir les étagères ministérielles mais fasse maintenant l'objet de discussions.

Il ouvre des pistes qui doivent être précisées pour que l'école de demain puisse se dessiner.

Par exemple, la notion de statut pour les directeurs d'école doit être explicitée. Pour le **SE-UNSA**, **il ne peut y avoir création d'un nouveau corps et le rôle hiérarchique doit toujours relever de l'IEN**.

Ainsi la notion de statut d'emploi peut être une des pistes à explorer.

Par une définition précise, il peut permettre d'assurer un certain nombre de prérogatives prédéfinies sans quitter le corps de Professeur des Ecoles.

Le Directeur demeure ainsi un enseignant parmi les enseignants, avec des missions reconnues de tous et les moyens réglementaires de les assurer.

CHS-CT du 26/11/2015 (compte-rendu succinct)

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) s'est réuni le 26 novembre 2015 à Mende. La délégation de l'**UNSA Education** était composée de *Christine ROMAN* et *Alain ROUSSON* (titulaires).

➤ Approbation du PV de la séance du 26 juin 2015 :

Il est approuvé à l'unanimité, sous réserve que les modifications demandées (NDLR : notamment par l'**UNSA Education**) soient prises en compte et que le diaporama du rapport annuel Hygiène et Sécurité 2014/2015 soit annexé ...

➤ Bilan information des Directeurs d'écoles :

Mme la Secrétaire Générale rappelle le cadre dans lequel Mme la Conseillère de Prévention intervient lors des réunions trimestrielles des Directeurs (réunions de circonscriptions). Celles-ci étant programmées à la même date, se pose un problème de calendrier ...

➤ Information sur le plan Départemental de Formation :

Suite à la demande exprimée par les représentants du Personnel lors de différentes instances (NDLR : CHS-CT mais aussi CAPD et Groupe de Travail sur la « simplification des tâches des Directeurs d'écoles), un stage de formation à la sécurité a été programmé au PDF. Ce stage, à public désigné [NDLR priorité aux Directrices et Directeurs des écoles de Florac (2), Langogne(2), Marvejols (2), Mende (2), St Chély d'Apcher (2) ...] a eu lieu le 13 novembre.

Selon Mr BERGERON, Conseiller de Prévention Académique, qui a animé la journée, il s'agissait de « faire un focus sur la sécurité des biens et des personnes, sur les PPMS et sur la sécurité incendie ». Il s'agissait aussi de « rassurer les Directrices et Directeurs en clarifiant leurs missions, par rapport au rôle du Responsable Unique de Sécurité (RUS) mais aussi par rapport à leurs collègues et aux collectivités ».

Des différentes interventions qui ont lieu, il ressort que ce type d'initiative doit être pérennisé et élargi à l'ensemble des Directrices et Directeurs.

➤ Groupes de Travail académiques RPS :

Mr BERGERON présente un bilan assez complet des actions qui ont eu lieu depuis la réunion du Comité de Pilotage académique, le 8 juin 2015. 3 groupes de travail ont été constitués, et se sont réunis plusieurs fois (3 ou 4 selon les cas). La réflexion a porté sur les différentes méthodologies, les outils, le rôle des acteurs, la réalisation d'enquêtes, la mise en place de grilles (d'analyse, d'évaluation, ...).

Seules les propositions présentées par le 1er Groupe de Travail ont été validées, sachant que la mise en œuvre devrait intervenir à la rentrée 2016 ...

➤ Journée de formation :

Mr BERGERON rappelle que l'objectif est d'assurer une formation complète (5 jours) pour les nouveaux membres des différents CHS-CT départementaux et du CHS-CT académique, et de compléter celle des membres plus anciens.

Pour les nouveaux membres, la 1ère journée (sur le dispositif unique) devrait avoir lieu le 26 janvier prochain.

Une formation « RPS » est aussi prévue à Mende les 10 mars et 7 avril 2016. Mme la Secrétaire Générale, Mme la Conseillère Départementale de Prévention et Mme l'Assistante Sociale y seront associées.

Les membres du CHS-CT se sont félicités de ces initiatives.

➤ Questionnaire à destination des Personnels :

Après une présentation sommaire du document par le Secrétaire du CHS-CT, un long débat a lieu sur l'utilité de ce document, sur les conditions de son utilisation éventuelle, sur son contenu, ...

Mr l'Inspecteur d'Académie et Mr TARBOURIECH, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'académie, insistent sur le problème de la sémantique choisie, qui confère un aspect globalement négatif à l'ensemble des questions.

Plusieurs membres du CHS-CT mettent en avant les difficultés rencontrées pour conduire les entretiens individuels lors des précédentes visites.

Mr BERGERON rappelle le cadre des entretiens (durée limitée à 15/20 minutes, le thème principal étant les conditions de travail ...).

Ce document doit être encore travaillé. La question de son utilisation n'est pas tranchée. Il peut être une aide à la conduite des entretiens individuels ...

➤ Médecine de Prévention :

Suite au départ de Mr GAROYAN, il n'y a plus, au Rectorat, de Médecin de Prévention chargé de la **Lozère**. Sur les 4 postes prévus pour l'académie, deux seulement sont pourvus.

Cette situation regrettable a été signalée au ministère. La solution « transitoire » (NDLR : mais qui pourrait durer !) qui a été retenue consiste à demander à Mme DE JONG, déjà chargée de l'Aude et des Pyrénées Orientales, de « gérer » aussi notre département (!!).

Les agents qui souhaiteraient un rendez-vous devront se déplacer à Montpellier (la réponse à la question concernant le défraiement des frais de déplacement doit faire l'objet de vérifications).

➤ Bilan exercice « grandeur nature » du 8 octobre 2015 :

La Préfecture a organisé cet exercice au nord du département. Plusieurs établissements scolaires (écoles, collèges, lycées et enseignement agricole), représentant 2 500 élèves environ, étaient concernés.

La mise en place d'un scénario de crise (lié à la découverte d'un obus) visait à sensibiliser les élèves et les Personnels aux problèmes de sécurité intérieure.

Deux exercices successifs ont eu lieu, d'abord un exercice de confinement, puis un exercice d'évacuation. Des ateliers ont été proposés aux élèves au cours de la journée (**Prévenir, Alerter, Secourir**).

Les services de secours ont bien sûr étaient mobilisés, ainsi que les collectivités concernées (commune, Conseil Départemental, ...).

Le bilan de cet exercice a été jugé globalement très positif.

Vu l'intérêt manifesté par certaines collectivités, d'autres initiatives de ce type pourraient être organisées prochainement ...

CHS-CT (suite) / Infos Action Sociale ...

➤ Ecole de Balsièges - Point sur le projet :

Mme la Secrétaire Générale a pris contact avec l'IEC de la circonscription.

Le projet de construction d'une école neuve est bien confirmé : le permis a été déposé. Le début des travaux est prévu dans les premiers mois de 2017 ...

➤ Sensibilisation de l'existence du CHS-CT D dans le 2nd Degré :

L'Administration réaffirme que l'information circule entre les services et les Chefs d'établissements. Les moyens utilisés sont très divers (Note d'information, réunion de bassin, nouveau portail académique, ...).

Le secrétaire du CHS-CT insiste sur la méconnaissance de cette instance par les enseignants du 2nd Degré.

Mme la Secrétaire Générale pense qu'il s'agit plutôt d'un manque d'adhésion que d'une méconnaissance du dispositif. Elle précise que les Chefs d'établissements connaissent leurs obligations mais que tout ne relève pas de leurs compétences (les contrôles obligatoires et réglementaires sont à la charge de la Collectivité). Elle ajoute que le Conseil Départemental va investir fortement dans l'accessibilité des locaux scolaires dans les années à venir.

Les représentants des Personnels insistent sur la nécessité de dépasser l'aspect réglementaire pour développer la prévention. Le CHS-CT doit être un « outil » permettant d'améliorer les situations qui en ont besoin.

Pour Mr TARBOURIECH, la prévention passe d'abord par le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

➤ Calendrier 2015/2016 (planning des visites) :

Collège Bourrillon à MENDE : la préparation de la visite est programmée le jour même, en début d'après-midi. La visite, elle, est prévue le 10 décembre 2015.

Ecole de BALSIEGES : préparation de la visite dans la semaine du 1er au 5 février 2016 et visite dans la semaine du 7 au 11 mars 2016 ?

Circonscription de MENDE : préparation de la visite en mai et visite en juin ?

➤ Questions diverses :

Pas de questions diverses ...

La prochaine réunion du CHS-CT est prévue au mois de mars ...



La CDAS * en bref

Dans la publication précédente, un point précis avait été fait sur le nombre de dossiers traités et les sommes allouées.

Rappel : Lors des 4 premières réunions de l'année civile 2015, 24 dossiers ont été traités. La majorité relevait d'une aide exceptionnelle seule (12 dossiers), 3 d'une aide exceptionnelle couplée avec un prêt et 4 d'un prêt seulement. 5 dossiers ont été ajournés ...

15 dossiers ont bénéficié d'une aide exceptionnelle pour un montant global de 12 000€, soit une moyenne de 800€.

7 prêts ont été attribués pour un montant global de 5 670€, soit une moyenne de 810€.

Des modifications ayant été apportées aux propositions retenues lors de la CDAS du 3/11, il restait finalement une somme disponible de 2 525,52€ pour la dernière réunion du 25 novembre. Ce jour-là, 5 dossiers ont été étudiés. 4 aides exceptionnelles ont été attribuées, pour un montant global de 3 300€ (moyenne : 825€), et un prêt de 2 000€.

Le total des aides accordées étant de 3 300€, les 774,48 qui manquaient à l'enveloppe départementale (3 300 - 2 525,52 = 774,48) seront couverts par une dotation complémentaire émanant du Rectorat.

Si vous avez besoin d'une aide financière, contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) au 04.66.31.87.68 !

(*) : Commission Départementale d'Action Sociale

Les prestations Académiques d'Action Sociale

Les Personnels de l'Education Nationale peuvent bénéficier (en dehors des prestations interministérielles telles que Aides Exceptionnelles, prêt, ...) des Aides Sociales d'Initiative Académique (ASIA).

Ces ASIA sont définies à la Commission Académique d'Action Sociale (CAAS) où siègent des représentants des Personnels.

Les prestations d'action sociale sont soit soumises à un plafond de ressources, soit modulées progressivement par tranches sur la base du Quotient Familial (QF).

Comment calculer le Quotient Familial ?

$$QF = RFR / NP$$

(RFR = Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2 : avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013, divisé par NP = Nombre de Parts fiscales N-2).

Pour pouvoir bénéficier des ASIA dans l'académie de Montpellier, le QF doit être inférieur à 14 000 €.

Le CAAS a édité une brochure qui rassemble les notices d'information et les formulaires relatifs à chacune des prestations proposées.

Ces documents sont téléchargeables sur le site académique, à l'adresse suivante :

<https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnels/aides-aux-personnels/prestations-d-action>

ou sur la première page du site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), cliquer sur « PERSONNELS » (sur le bandeau du haut), puis dans la rubrique « Espace des personnels », cliquer sur « Aide aux personnels », et enfin cliquer sur « Prestations d'action sociale ».

Sénat et gestion des fonctionnaires ...

Le rapporteur général du budget du Sénat a décidé de proposer des coupes claires dans les crédits relatifs aux Fonctionnaires de l'État.

Albéric DE MONTGOLFIER (LR, Eure-et-Loir) a ainsi déposé 6 amendements à l'article 24 du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2016 en cours d'examen au Sénat qui porte sur la répartition par mission et programme du budget général de l'État.

Ces amendements, qui concernent tous le programme "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" de la mission "Gestion des finances publiques et des ressources humaines", totalisent en tout pas moins de 5,022 milliards d'euros de baisse de crédits (en autorisation d'engagement et en crédits de paiement) pour 2016.

Ces économies seraient rendues possibles par des réductions d'effectifs, une augmentation du temps de travail ou encore l'instauration de trois jours de carence. Autant de dispositions qui avaient pour la plupart déjà été adoptées dans le cadre de l'examen du PLF 2015 avant d'être supprimées par l'Assemblée Nationale.

Les 6 amendements

Allongement de la durée à accomplir dans un échelon ?

➤ L'amendement n°11-135 vise à ralentir le « glissement vieillesse technicité » positif dans la Fonction Publique d'État en 2016. « S'ils limitent la progression tendancielle de la masse salariale, la stabilité des effectifs, le gel du point de la Fonction Publique et la diminution des mesures catégorielles s'avèrent insuffisants pour en contenir le coût », estime l'exposé des motifs. Partant, le rapporteur général du budget propose de diminuer le GVT positif pour les Fonctionnaires de l'État en allongeant « la durée à accomplir dans un échelon pour accéder à l'échelon supérieur » ou en suspendant, « par exemple pendant un an, toutes les mesures individuelles de changement d'échelon et de grade ». Soit une économie de 1,180 milliard d'euros.

Diminution de la masse salariale ?

➤ L'amendement n° 11-137 propose une moindre dépense de 184 millions d'euros via la diminution de la masse salariale des opérateurs de l'État.



Retour des jours de carence ?

➤ L'amendement n°11-150 tire quant à lui « les conséquences de l'instauration de trois jours de carence pour la Fonction Publique ... ». Cette mesure permettrait, selon Albéric DE MONTGOLFIER, d'économiser 200 millions d'euros pour la Fonction Publique d'État, et « de l'ordre de 500 millions d'euros pour l'ensemble des trois Fonctions Publiques ».

Allongement de la durée de travail ?

➤ L'amendement n°11-151 propose d'allonger « la durée du travail dans le secteur Public sur le temps de travail habituel dans le secteur Privé ». « L'alignement du temps de travail dans la Fonction Publique sur la durée "habituelle" de travail dans le secteur Privé (37,5 heures) se traduirait par une augmentation moyenne de la durée hebdomadaire de travail dans le secteur Public de 7 % », explique l'exposé des motifs soit une économie globale de 5 milliards d'euros et de 2,2 milliards d'euros pour la Fonction Publique de l'État.

➤ L'amendement n°11-487, similaire, table cette fois, à l'instar de la Cour des Comptes, sur une hausse de 1 % du temps de travail des Fonctionnaires de l'État, soit une économie de 311,11 millions d'euros. « Cette économie pourrait notamment résulter de l'extinction de certains régimes dérogatoires à la durée légale du travail (ainsi, selon la Cour des Comptes, seuls 500 000 ETP environ sur 1,9 million dans les ministères sont ainsi soumis au régime de droit commun) », précise l'exposé des motifs.

Réduction des effectifs ?

➤ L'amendement n°11-488, enfin, « vise à réduire les effectifs de la Fonction Publique d'État au moyen du non-remplacement d'un Fonctionnaire sur deux partant à la retraite (22 192 postes, pour une économie de 888 millions d'euros) et de la suppression du schéma d'emplois pour 2016 (pour une économie de 58 millions d'euros) tel que prévu initialement dans le projet de loi de finances ». Soit au total une économie de 946 millions d'euros.

« S'il n'est pas question de revenir sur les créations de postes dans les secteurs prioritaires (justice, défense, etc.), ni sur celles décidées à la suite des attentats du 13 novembre 2015, celles-ci devront être plus que gagées par un effort supplémentaire dans les autres ministères », précise l'auteur Albéric DE MONTGOLFIER.

Bilan rentrée 2015 Chiffres CTA du 13/11 en bref ...

► 1er Degré :

A la rentrée 2015, l'académie de Montpellier accueille 235 934 élèves dans les écoles publiques, soit 1 554 élèves de plus par rapport à la rentrée 2014.

87 498 élèves dans la préélémentaire, soit 273 élèves de moins qu'en 2014;

146 529 élèves dans l'élémentaire, soit une augmentation de 1 702 élèves;

1 907 élèves dans l'enseignement spécial, soit + 125 élèves.

⇒ La Lozère enregistre une hausse globale de 34 élèves (- 45 en préélémentaire, + 77 en élémentaire et + 2 en enseignement spécial)

► 2nd Degré :

A la rentrée 2015, l'académie de Montpellier accueille 189 450 élèves dans les établissements du 2nd Degré Public, soit 1 117 élèves de plus qu'en 2014.

107 628 élèves dans le 1er cycle (y compris SEGPA), soit 1 478 élèves en moins par rapport à 2014;

51 224 élèves dans le 2nd cycle Général et Technologique, soit une augmentation de 965 élèves;

20 712 élèves dans le 2nd cycle professionnel (+ 382);
2 155 élèves en CPGE soit + 42 élèves et 6 635 élèves en STS, soit + 110.

⇒ La Lozère enregistrerait une baisse globale de 131 élèves (- 64 en 1er cycle, - 56 en 2nd cycle Général et Technologique, - 5 en 2nd cycle professionnel et - 10 en enseignement spécial - SEGPA et + 4 en STS)



Questions d'Educ ...

L'UNSA Education réalise des dossiers qu'elle publie dans sa revue « **Questions d'Educ ...** ».

Vous trouvez ci-après quelques exemples des derniers sujets traités ...

Questions d'Educ n°21 Devenir écoresponsable

Sommaire :

Édito

- Éduquer à la citoyenneté et au développement durable : quels liens ?

- Des jeunes éco-centrés ?
- Le passage par les sciences.
- La mobilisation de l'École.

Les jeunes, l'ESS et le développement durable...

Une alimentation biologique et durable en restauration scolaire : une question de santé publique.

Quand l'Éducation artistique et culturelle aide à respecter la nature.

"L'Homme et la biosphère" : programme de l'UNESCO.

Transition énergétique : adapter et valoriser les formations.

Faire le tri.

Pour aller plus loin.



Questions d'Educ n°20 Bac-3, bac+3, au-delà du slogan

Sommaire :

Édito.

Naissance du concept.

Du bac -3 au bac : l'orientation en question.

L'ESR à deux vitesses.

Contexte de l'ESR et développement des universités.

L'avis de nos syndicats.

Zoom sur les initiatives.

La place des territoires.

Conclusion : mesurer ce qui est important.

Pour aller plus loin.



Questions d'Educ n°19 Vous avez dit « évaluation » ?

Sommaire :

Édito.

Les fonctions de l'évaluation.

L'évaluation, outil de formation.

Une évaluation bienveillante.

Être acteur de son évaluation.

La question des notes.

... Et les examens dans tout ça.

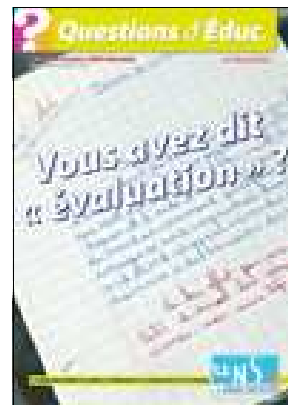
De la difficulté d'être évaluateur.

Évaluation et numérique.

Quand l'évaluation impacte l'enseignement.

Conclusion : mesurer ce qui est important.

Pour aller plus loin.



Si vous souhaitez accéder à ces publications (et à d'autres - Questions de Société; ...), tapez le lien suivant :

<http://www.unsa-education.com/>

Puis cliquez sur la rubrique « **Nos publications** » et sur « **Questions d'Educ** » ...



Zéro ? (communiqué de l'UNSA Education du 14/12/2015)

« Zéro région pour le FN, c'est très bien. Mais avec 358 élus et 6,8 millions d'électeurs, le mouvement national-populiste du clan Le Pen bat des records et renforce ses positions. Et si pour l'heure, le réflexe républicain le prive de victoire, c'est bien la République elle-même qui doit s'interroger.

Car avec un tel socle de voix et désormais d'élus, notre pays flirtera durablement avec le danger d'une prise du pouvoir du FN. Il suffirait que quelques dignes cèdent encore, que de nouvelles fractions de la population succombent à la tentation ou que

d'autres encore abandonnent le combat pour que cette funeste perspective devienne réalité.

Les partis de l'arc républicain doivent s'interroger pour redonner du souffle et du crédit à notre démocratie et démontrer que les politiques publiques peuvent rimer avec efficacité, et d'abord en direction de ceux qui souffrent le plus des crises.

Les acteurs de la démocratie sociale et de la société civile doivent participer à ce sursaut.

Le syndicalisme lui-même doit se réinventer.

À l'UNSA Éducation, nous y contribuerons.

Notre devoir citoyen a dicté, hier, la ligne du barrage pour éviter le pire, c'était notre honneur que de l'assumer en tant qu'organisation. Notre devoir militant nous dicte aujourd'hui de prendre notre part à ce renouveau de la République. L'envie, la confiance et l'engagement peuvent remplacer le repli, la haine et le désenchantement ; ce ne sera pas simple, certes, mais c'est la seule voie. Empruntons-la, sans hésiter et sans tarder. »